

Programme National de Cosmologie et Galaxies « PNCG »

Dates limites :

Entrée des demandes dans Dialog/rubrique « dotation sur projet » : **13 septembre 2012**

Soumission (formulaire en ligne à remplir accompagné du dossier scientifique : **20 septembre 2012 – 9 h**
(*aucune demande n'est à envoyer par mail*)

Le PNCG lance un appel d'offres (AO) pour les opérations relevant de la Cosmologie et la physique des Galaxies à mener sur l'année 2013. **La date limite pour répondre à cet appel d'offres est fixée au 20 septembre 2012 – 9 h.**

Toutefois, comme l'année dernière, une pré-demande devra être déposée sur DIALOG pour le 13 septembre 2012.

Tous les détails pour répondre à cet appel d'offres sont renseignés sur le site de l'INSU :

<http://www.insu.cnrs.fr/co/appels-d-offres/insu/appel-d-offres-insu-2013>

Conformément aux directives de l'INSU, aucune attribution inférieure à 5 keuros ne pourra être faite. Il est donc demandé de ne pas soumettre de demande à moins de 5 keuros. De plus, le Conseil Scientifique du PNCG ne pourra modifier de plus d'un facteur 2 le montant de la demande ; autrement dit, une demande jugée sur- (ou sous-) évaluée de plus d'un facteur 2 sera éliminée.

Objectif de l'Appel d'Offres 2013 :

Le PNCG soutiendra en priorité des projets scientifiques sur les thèmes suivants :

1- Physique et contenu de l'Univers

Modèles de l'Univers primordial
Matière baryonique
Matière noire
Energie noire

2- Evolution des structures

Fonds diffus (CMB)
Populations de Galaxies
Groupes et amas de galaxies
Milieu intergalactique

3- Formation et évolution des galaxies

Réionisation
Premiers objets (AGN, Starbursts)
Physique des galaxies à toute époque
Rôle de l'environnement

4- Galaxies résolues en étoiles

Formation des étoiles à petite échelle (relation avec le MIS local)

Populations stellaires

Dynamique et sous-structures

Le PNCG soutiendra des opérations dont l'objectif scientifique est bien ciblé. De plus, il est rappelé que la qualité et la clarté de la présentation du projet, que ce soit dans la justification scientifique, la demande financière et le rapport sur l'utilisation des financements éventuellement attribués par le PNCG en 2012, sont essentielles. Tous ces critères seront examinés et pris en compte de manière stricte lors de l'évaluation des demandes par le Conseil Scientifique.

Le PNCG insiste sur l'importance de fournir, dans le cas d'une demande pluri-annuelle, un bilan détaillé de l'état d'avancement du projet et de l'utilisation du financement déjà attribué en 2012. Les motivations du projet, en revanche, pourront n'être rappelées que de manière succincte.

Les projets instrumentaux innovants pourront être soutenus, particulièrement s'ils impliquent des collaborations nationales ou internationales permettant de développer les thèmes prioritaires ci-dessus.

Les projets visant à l'archivage des données, à la mise à disposition de tous de bases de données sur les thèmes prioritaires, à l'exploitation compétitive des grands instruments (sol/spatial), seront soutenus (comme l'année dernière, un budget spécial sera attribué par le CNES pour l'exploitation des données du satellite Herschel). Seront considérés également les projets de création ou développement de groupes de simulations numériques sur les thèmes prioritaires.

Les propositions de colloques, ateliers, écoles ou rencontres seront aussi favorisées pour permettre les échanges et les collaborations, et pour permettre aux projets fédérateurs d'émerger.

La participation aux Journées du PNCG (dans le cadre de la SF2A) sera financée automatiquement, et ne nécessite pas de demande spéciale.

Une partie des ressources du programme sera aussi réservée au financement d'invitations de chercheurs étrangers sur des périodes s'étendant jusqu'à 8 semaines.

Les demandes de missions sur télescopes étrangers (participation à la mission sous forme de voyages) pourront être prises en charge à condition qu'elles relèvent d'un des thèmes prioritaires du PNCG. Même si les attributions de temps ne sont pas connues au moment de la réponse à l'appel d'offres, elles devront faire l'objet d'une demande afin de prévoir le budget correspondant qui ne sera attribué qu'avec la confirmation d'attribution du temps d'observation. Aucune demande ultérieure ne pourra être financée.

Ne seront pas financés :

- les missions d'accompagnement des TGE (e.g. TCFH, IRAM, ESO),
- les frais de publication.